

INTERET COMMUNAUTAIRE

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre :

Sont d'intérêt communautaire :

- *Étude, aménagement, mise en œuvre, gestion, promotion et soutien des activités visant au développement de l'agriculture du territoire.*

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

Sont d'intérêt communautaire

- L'aménagement, l'entretien, le balisage, la gestion et la promotion des sentiers de randonnée :
 - Ouverture, entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnées intercommunaux dont la liste est annexée aux présents statuts,
 - Ouverture, entretien, balisage, gestion et promotion des sentiers de randonnées du Schéma Territorial de Randonnée L'Île-Rousse-Balagne (STRIRB) ;
- La réhabilitation du patrimoine vernaculaire. Est considéré comme patrimoine vernaculaire tout élément immobilier témoignant du passé ou d'une pratique traditionnelle ou locale aujourd'hui révolue ;
- Le ramassage des épaves automobiles, moto et scooter ;
- Énergies renouvelables :
 - Les études et maîtrises d'ouvrages de projets d'énergies renouvelables :
 - Ombrières photovoltaïques,
 - Photovoltaïque flottant,
 - Station de transfert d'énergie par pompage,
 - Production de gaz (méthanisation, hydrogène) ;
 - L'exploitation et gestion des ouvrages ;
 - La vente d'énergie ;
- La participation à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 sur le territoire : gestion et animation des sites Natura 2000 sur le territoire ;
- Création, aménagement et gestion d'ouvrages DFCI.



Politique du logement et du cadre de vie :

Sont d'intérêt communautaire :

- Amélioration du cadre de vie :
 - Les études préalables et la mise en place des dispositifs programmés à des fins d'amélioration de l'habitat et du logement (OPAH, PLH...),
 - La création d'un observatoire du logement pour le recensement de l'offre et de la demande sur l'ensemble du territoire afin de coordonner les besoins des communes en matière d'habitat locatif ;
- Aménagement et extension du hameau Erbajolu (lotissement intercommunal) sur la commune de Belgodere ;
- La création de logements destinés aux saisonniers ;
- La réalisation d'un diagnostic du petit patrimoine sur les cours d'eau du Giussani (Tartagine, Melaghja, Francioni, Forcili, Avarozzia) afin d'envisager une réhabilitation des ouvrages les plus endommagés. Est considéré comme petit patrimoine les édifices qui n'ont pas de justification utilitaire ou économique qui sont là pour témoigner de la vie des générations précédentes ;
- La réhabilitation de l'ancien hameau d'Olmi-Cappella (Maltiola), dans le respect du patrimoine architectural.

Création, aménagement et entretien de la voirie :

Sont d'intérêt communautaire :

- Création, aménagement, entretien et gestion des voies et équipements nécessaires à la mobilité active inscrits au schéma directeur des mobilités actives.
- **Zone artisanale de Corbara – Plan annexé : Création, entretien et maintenance des voies d'accès, des trottoirs et de la signalisation de la zone.**

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- Création et gestion d'un Établissement public de coopération culturelle ;
- La création et la gestion d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) ;
- La création et la gestion d'une médiathèque intercommunale « tête de réseau » ayant un rôle de coordination, d'animation et de formation des personnels des équipements du territoire ;
- La création et gestion d'une école de musique intercommunale : enseignement musical destiné aux enfants, aux adolescents et adultes de tout niveau dans le sens de l'intérêt général d'accès à la culture pour tous.



Action sociale d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- La construction d'équipements destinées à l'action sociale (EAJE, ACM, Résidence autonomie, Maison des adolescents, Maison de santé, tout type d'établissements pour personnes handicapées et pour personnes âgées à l'exception des maisons d'accueil familial) ;
- La gestion des Établissements d'accueil des jeunes enfants ;
- La gestion d'un CIAS pour l'exercice de l'intégralité de la compétence action sociale (hors EAJE) comme définit par le législateur et dans le cadre du développement social local à l'exception des missions exercées par les CCAS existants.

Réalisation de toute action ou manifestation à caractère sportif, culturel, environnemental ou caritatif comportant une dimension supra-communale (se déroulant dans plusieurs communes) et revêtant un intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire les actions ou manifestations se déroulant sur plusieurs communes ou accueillant la population de plusieurs communes.

Financements des dispositifs de surveillance des plages :

Sont d'intérêt communautaire la création et la gestion des dispositifs de surveillances des plages de Chjunchidu et Bodri (Commune de Corbara), Losari (Communes de Belgodere et Palasca), Napoléon et Carruchettu (Commune de L'Île-Rousse) et Ostriconi (Commune de Palasca) :

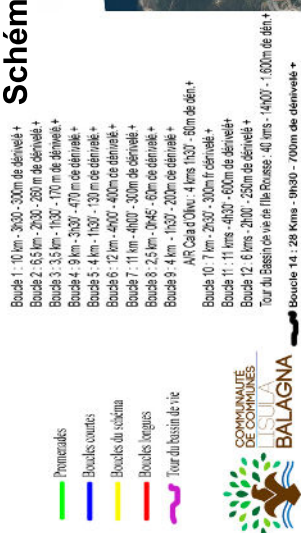
- Mise en place du balisage des plans d'eau,
- Gestion et financement des dispositifs de sécurité et de surveillance, conformément à la réglementation fixée par arrêté par les maires et le Préfet maritime en matière de police spéciale des baignades et des activités nautiques.



ANNEXE



Schéma intercommunal de randonnée de L'île-Rousse - Balagne



- Boucle 1 : Corbara-Pigna-Varcale
 Boucle 2 : San-Ciprianu
 Boucle 3 : Corbara-Carbunaghja
 Boucle 4 : San-Anghjulu
 Boucle 5 : Giru di i pogghji di Santa-Reparata-di-Balagna
 Boucle 6 : Giru l'île-Rousse-Santa-Reparata-Monticellu
 Boucle 7 : Boucle du barrage de Codole
 Boucle 8 : Funtana Suprana
 Boucle 9 : Fuminala - Cala d'Alivu
 Boucle 10 : Boucle de la vallée d'Arbo
 Boucle 11 : Giru di Santa-Reparata-Pigna-Sant'Antoninu
 Boucle 12 : Giru d'occiglioni-Palmentu
 Boucle 13 : Autour de l'île-Rousse
 Boucle 14 : Vallée du Regnu - Rando Natura 2000 -
 Boucle L'île-Rousse-Belgodere-Monticello



